



Suspension de permis

Par abilio

bonjours

le 21 janvier 2023 j ai eu une suspension administrative de permis de 9 mois de mon prefet pour excès de plus de 50 km et stup

le 26 mai 2023 je suis passé au tribunal qui m a condamné a 6 mois de suspension ,plus amende etc..

en date du 1 aout j ai récupérer mon ordonnance judiciaire ref 7 envoyé du tribunal aupres de mon commissariat pour pouvoir avoir un rdv a la commission medicale de ma préfecture ;l opj du commissariat a finalisé les dates au stylo et je lis:

retention administrative du permis du 21/01 au 21/10 2023

execution decision judiciaire:

notifié le 26/05

date début execution :21/01/2023

permis pouvant etre restitué le :21/10/2023

ma question est pourquoi la restitution est le 21/10 et non le 21/07 ?

le tribunal m a condamné a 6 mois

Par flotbs

Bonjour,

La décision judiciaire emporte sur la décision administrative. Il y a eu erreur sur la référence 7. Vous serez bien en droit de récupérer votre permis à compter de la fin de suspension judiciaire et non administrative.